



Litige honoraires Maître d'Oeuvre

Par **kiva**, le **20/06/2014** à **12:05**

Bonjour,

Voici mon problème : nous voulions rénover une maison. Avant de se lancer, pour être sûr que le projet entrerait dans notre budget, nous avons fait appel à un maître d'oeuvre, afin qu'il nous chiffre les travaux. Celui-ci est donc venu voir la maison et nous a dit que cela allait nous coûter 90000€ si on voulait faire quelque chose de très bien. Ça passe dans le budget, on signe le compromis de vente de la maison, et on signe le contrat du maître d'oeuvre afin de faire les plans, chiffrages... en lui donnant un budget de 80000€.

Or après presque 2 mois, celui-ci nous présente des devis à 150000€!!! Bp trop cher, on casse la vente de la maison.

Or le Mo (qui a déjà embauché 3000€) nous réclame encore 2500€!.

Dans le contrat, il est stipulé que nous lui devons 35% à la conception des plans et 25% à la remise des prix. Le montant des honoraires est bien sûr calculé sur les 150000€ et non sur le budget donné!

Donc ma question : pour ma part je considère qu'il n'a pas rempli sa part du contrat. Il nous a de plus foutu dans la m...e, car nous avons engagé des frais de notaire pour l'achat de la maison. Est-il en droit de nous réclamer cette somme? Et serions nous en droit de lui demander le remboursement des sommes déjà encaissées?

Merci bp pour votre aide